



Lettre ouverte à l'attention de

- Médecins cantonaux
- Directions de l'enseignement obligatoire
- Conseillers d'Etat
- OFSP
- Conseil fédéral
- Médias suisses

Buchs, 01.02.2022

Demande de mise à disposition des données et dossiers cantonaux (modélisations, données chiffrées, justifications écrites dans le cadre de la balance bénéfice-risque encourus par la population concernée au niveau sanitaires, économiques et éthiques) ayant permis l'instauration aussi bien que la levée des mesures précitées

Introduction

Le fédéralisme impliquant une grande diversité de réponses et de mesures mais ne préservant toutefois pas la population des abus perpétrés au moins par tous les cantons romands (Vaud, Valais, Fribourg, Genève), nous ne croyons pas utile d'interpeller tel ou tel canton plutôt que tel autre, tous s'étant montrés au-dessous du libre-choix et de l'attachement au respect des droits fondamentaux.

L'indignation populaire s'est manifestée dans tous les cantons avec la même vivacité et il tombe sous le sens que le collectif des parents de Suisse s'est opposé au collectif des gouvernants cantonaux de Suisse, fédéralisme, ou non.

Le canton de Vaud s'est toutefois illustré au sujet de cette mesure du masque à l'école et c'est pourquoi nous utiliserons la présente communication comme base légitime pour interpeller officiellement le canton de Vaud en profitant de cette sollicitation pour informer d'autres cantons, plaçant le Canton de la « Liberté et Patrie » à la « pointe » du zèle dont ces derniers ont pu faire preuve.

Le courrier auquel il est fait référence en *Annexe 1* est une communication cosignée DGEO & Médecin Cantonal qui indique clairement les parts de responsabilité dans l'établissement de ces contraintes et ne saurait être imputé à d'autres acteurs. Le DFJC (Département de la Formation et de la Culture sous la responsabilité de Cesla Asmarelle du Parti Socialiste) et le DSAS (Département de la Santé et de l'Action Sociale sous la responsabilité de Rebecca Ruiz du Parti Socialiste) sont bel et bien les acteurs de cet aspect de la gestion (Covid et enfants/élèves) au sein du Conseil d'Etat.

Toutes les personnes et les services désignées comme étant destinataires de ce courrier ont été, de près ou de loin, bien décidés à faire respecter ces nouvelles mesures et ont ainsi engagé leur responsabilité. Que la présente lettre leur soit adressée par le Réseau Choix Vaccinal, co-signée par plusieurs collectifs, permettant ainsi de faire en sorte que soient consignées le questionnement populaire, l'indignation de citoyens ainsi que les actions et les moyens d'en juger la proportionnalité dans le cadre, par exemple, d'une enquête.

Monsieur le médecin cantonal vaudois, Monsieur le directeur de la DGEO du Canton de Vaud, et, par analogie, les personnes mentionnées supra de tous les autres cantons :

Nous avons pris connaissance de votre communication du 27 janvier (adressée aux intervenants en milieu scolaire et dont nous estimons que les parents font partie) libérant partiellement la population enfantine du carcan que vous lui avez imposé ces 3 dernières semaines.

Il y aurait lieu de se réjouir s'il n'y avait pas lieu de s'indigner.

Car si la libération étant prononcée ce jour-là est un soulagement pour une grande partie de la population et au premier rang desquels les enfants concernés (quand bien même certains journalistes ou spécialistes puissent-ils considérer que «les élèves ont réussi à transformer l'exception en normalité» et même si la mobilisation des parents et des citoyens fut exceptionnelle et de nature à faire la démonstration de toute sa vigueur et son bon sens pourtant entamés par une pandémie politisée depuis plus de 2 ans), nous ne sommes pas naïfs au point de croire que ce sont nos réactions qui ont déterminé la levée des mesures sanitaires.

Nous vous rappelons cependant que votre Service ainsi que les Autorités compétentes ont eu l'occasion de recevoir nos messages d'indignation, de colère et de froid scepticisme de très nombreuses reprises, que ce soit par écrit ou par oral, voire via des recours cantonaux.

C'est la raison pour laquelle nous désirons recevoir de la part des Autorités ou des Services concernés la confirmation que les décisions n'ont pas fait suite aux réclamations de la population et que c'est par conséquent indépendamment des récriminations populaires que ces mesures ont été levées ou revues à la baisse.

Nous estimons pour notre part, a priori (les suites données à ce courrier l'infirmement ou le confirmeront, c'est selon), que cette levée soudaine n'est pas à proprement parler une bonne nouvelle, saine au sens démocratique du terme, mais qu'elle n'est que la démonstration supplémentaire de votre pouvoir arbitraire, et en aucune façon de votre compétence, de votre écoute ou de votre bienveillance.

Votre logique s'est clairement emballée. Vous vous êtes engagés dans une voie sans issue qui, à tout le moins, mériterait que vous démissionniez immédiatement, que vous produisiez une déclaration d'excuse ou de regret, dispositions susceptibles de rétablir au moins en partie votre honneur et sur lesquelles vous voudrez bien nous éclairer.

À bien y réfléchir, et c'est le sens profond de notre démarche, au-delà de produire une trace de notre indignation, votre dernier courrier, tablant sur une évolution positive de la pandémie, ne nous permet pas de prendre connaissance de manière objective et factuelle des indices qui vous auraient soudain permis de cesser de recourir aux mesures liberticides auxquelles vous avez soumis nos enfants.

- En effet, les évolutions positives étaient depuis décembre 2021 déjà le sujet actif et majoritaire de la totalité des études qui se penchaient sur Omicron, aussi quelle ne fut pas notre surprise de constater l'intensification des mesures de contrainte et la mise en place de mesures jusqu'ici inédites dans l'Histoire. De nombreux courriers vous auront été envoyés témoignant de cette dissociation entre la situation la plus stable depuis le début de cette pandémie et l'instauration de masques pour les enfants.

- Si bien que rien n'indique que ces mesures étaient comme vous le prétendez de façon assez saugrenue, et risible si elles n'avaient pas été d'une gravité extrême, « nécessaires pour lutter contre l'épidémie ».

Le fait que vous ayez décidé d'ignorer ces signaux et d'outrepasser même les conseils du Conseil Fédéral qui ne préconise le port du masque que pour les enfants de degré secondaire II est en ce sens, nous le répétons, l'un des marqueurs essentiels susceptibles de vous faire prendre la pleine et entière responsabilité des remous sociaux mais aussi des attaques psychiques et corporelles portées sur les citoyens et particulièrement leurs enfants.

Nous avons pu déplorer de nombreux courriers restés sans réponse digne de ce nom et parmi ceux-ci des courriers de Directeurs d'école considérant qu'il n'était plus pertinent d'échanger des courriers avec des parents à qui, ont-ils estimé, il fallait sempiternellement répéter que les Directions scolaires ne faisaient qu'appliquer la loi sans dès lors devoir endosser la moindre responsabilité, dût-elle être morale. **Nous réclavons avec insistance une réponse à la présente dont le but est de vous mettre, acteurs de tous horizons, face à vos responsabilités et face à la cohérence de soumission que vous avez privilégiée sur le bon sens et la jouissance des droits fondamentaux.** Nous attendrons deux semaines avant de prendre des dispositions complémentaires.

Pour reprendre le détail de votre communication, nous estimons que l'arbitraire de votre décision est patent : vous considérez que le plateau des contaminations est directement corrélé avec

- le taux d'occupation des lits aux soins intensifs et
- le nombre de personnes devant être admises en milieu hospitalier.

Ce raisonnement est fantaisiste : ce qui détermine le plateau d'une contamination ou, pour le dire dans le langage habituel de rigueur depuis le début de ce délire, son pic, est la manière dont on infère, dont on projette la suite des dites contaminations.

Or cet élément, ces données qui donc ont dû nécessairement être intégrées à la modélisation indispensable à laquelle vous vous référez implicitement ne nous sont pas connues, si bien qu'il n'est pas en notre capacité de procéder à la vérification de vos analyses, analyses et inférences modélisées auxquelles nous ne croyons pas eu égard aux études menées depuis décembre en la matière, notamment depuis le foyer d'Omicron, en Afrique du sud. Pour preuves, l'analyse du Professeur Dominique Baudon, Directeur Général du Centre Pasteur du Cameroun, parue in "*Journal International de Médecine*", le 28.12.2021 et citée sur notre chronique du 04.01.2021¹.

Il se pourrait en effet, et cela est même vraisemblable, que votre analyse ait été déficiente, qu'elle soit encore trop optimiste, décalée ou erronée bref, il est fondamental que nous puissions juger de ces nouvelles données qui vous ont permis de desserrer le joug auquel nous avons été soumis afin que nous puissions évaluer si le comportement dont vous avez fait preuve à l'échelle cantonale est proportionné et digne de respect.

La présente interpellation vous prie de bien vouloir nous faire parvenir, ou tenir à la disposition du public, tous les éléments (modélisations, données chiffrées, justifications écrites dans le cadre de la balance bénéfice-risque encourus par la population concernée au niveau sanitaires, économiques et éthiques) ayant permis l'instauration aussi bien que la levée des mesures extrêmes et inédites impliquant notamment et surtout le port du masque obligatoire chez les enfants (jusqu'au cours d'éducation physique !) avant le degré secondaire II.

¹ <https://www.choixvaccinal.ch/post/omicron-les-points-sur-les-i>

Sans réponse à nos interrogations légitimes, sans obtenir ces données et le dossier complet en question (contenant toutes les données sur lesquelles les Médecins cantonaux et les Directions Générales de l'Instruction Publique se sont basés pour prononcer les mesures de port du masque obligatoire pour les enfants), que par la présente nous requérons, nous ne pourrions pas accepter, et nous n'accepterions pas le prochain train de mesures, la foi n'étant pas un principe de constitutionnalité, pas plus, d'ailleurs, que la soumission inconditionnelle.

Il convient donc plus particulièrement, nanti des données exhaustives, de déterminer ce qui a fondé l'interruption de la vie sociale scolaire sereine chez les petits enfants ainsi que ce qui fonde le maintien du port du masque obligatoire pour les 9-11 ans ainsi que, d'ailleurs, pour les enseignants ne présentant pas de risques particuliers. Les données seront nécessaires afin que la population puisse juger sur pièce du caractère proportionné ou disproportionné de ces mesures. Il ne s'agit pas en l'espèce de s'appuyer uniquement sur la base légale de la Loi sur les épidémies.

Si nous avons l'intime conviction que vous avez complètement surévalué les risques, nous ne pouvons à ce stade être plus certains d'une erreur que d'une surévaluation intentionnelle articulée,

- probablement sur une très mauvaise compréhension et gestion du principe de précaution
- et, certainement sur une intolérance totale au moindre risque.

Seule une enquête pourra véritablement déterminer la nature profonde de votre surévaluation, si bien qu'une fois nanti de ces données, la population sera à même de déterminer le niveau de « complot » ou d'« incompétence » dont vous aurez fait preuve au moins ces 3 dernières semaines.

Les conséquences sanitaires (mentales, développementales, morales et physiques) feront également l'objet d'un retour de la part des personnes concernées (enfants, parents, avocats, collectifs, professionnels) de telle sorte que nous puissions déterminer la proportion de dégâts sur la population enfantine et la comparer avec les bienfaits de ces mesures, si toutefois il devait y en avoir eu, ce dont nous doutons au plus haut point, tout dans cette gestion prouvant la plus complète et parfaite nullité ou malveillance, le contrôle social s'étant substitué à l'entraide et à la confiance.

Les conséquences sociales sur la population dans son ensemble et sur la socialisation des familles devront également être analysées à la lumière des données que vous nous fournirez ou que nous devons exiger au travers de procédures judiciaires, en vertu de la transparence des données et de l'intérêt pour le public de bénéficier d'informations correctes et, précisément, publiques.

D'ici là, nous ne taisons pas notre profonde colère. Ce qu'a démontré cet exercice de gestion publique peut être listé de la façon suivante, à charge sur le plan éthique :

- la participation honteuse des médias à la banalisation des mesures (cf. Le Temps, 27 janvier 2022²)
- le déni non-scientifique d'éléments pourtant factuels en matière de santé

À décharge, voici ce qu'a démontré la population ayant résisté à cet exercice :

- l'extraordinaire mobilisation réelle ou virtuelle des parents pour la préservation de la santé des enfants
- le refus de soumission des citoyens responsables, d'adultes et même d'enfants, et ce malgré les menaces

² <https://www.letemps.ch/societe/masque-lecole-eleves-ont-reussi-transformer-l'exception-normalite>

- la capacité de réinformation et de constitution d'un espace critique imperméable à la censure, face à une propagande journalistique qui n'a pas cessé et continue à ce jour (cf. point précédent, pour n'en citer qu'un parmi des milliers).

Le but que poursuit cette lettre concernant tous les destinataires en mesure d'être concernés et compétents en la matière est multiple :

- A. Alerter les autorités autant que l'opinion publique sur l'état de dévastation démocratique dans laquelle un état d'urgence permanent plonge la population depuis plus de deux ans, sans gain quelconque (les mesures sociales n'ont pas produit de résultats significatifs, les vaccins n'empêchent pas la contamination), trouvant son apothéose dans l'instauration de mesures sur les enfants confinant à la maltraitance ;
- B. Exprimer la profonde méfiance envers un gouvernement, essentiellement en l'espèce cantonal, sous la coupe de la Santé publique et des task force y relatives, qui dispose de son pouvoir de façon trop arbitraire et contradictoire, tout en ménageant en léger espace de doute en lien avec les données, modélisations, études et dossiers qui seront mis à la disposition du public ;
- C. Exiger les données et le dossier mentionnés dans la présente ;
- D. Entendre le Grand Conseil ou le Conseil d'État ou toute autre autorité, y compris fédérale, susceptible de mener une enquête en bonne et due forme sur les points soulevés dans cette lettre, dont la question de la constitutionnalité des amendes (cf. infra) et pouvoir en prendre connaissance sous la forme d'un avis à la population détaillé et exhaustif, accompagné de préférence d'une copie de la présente, une sorte de tout-ménage ou de brochure diffusée en masse et indistinctement et doublé d'une publication ou insertion dans les pages des journaux de propagande comme ceux des groupes Tamedia et Ringier, entre autres, ainsi qu'auprès des médias locaux. Une telle manœuvre sera de nature à restaurer sinon la confiance, du moins le dialogue entre l'État et les centaines de milliers voire les millions de citoyens courroucés par ces mesures absurdes.

Cela précisé, il est ici affirmé que nous refusons de nous prêter à un prochain exercice du même « genre » (entendre liberticide) eu égard aux conditions absurdes et même institutionnellement violentes qui ont régné depuis décembre et en particulier depuis la rentrée de janvier 2022.

Concernant les modalités de diffusion et de retour de réponses et de données auprès des signataires, il convient de préciser que cette interpellation concerne toutes les personnes, tous les signataires, tous les départements et tous les services qui ont maintenu ces mesures en dépit de toute nécessité raisonnable (voir les chiffres qui étaient optimistes depuis plusieurs semaines au sujet d'Omicron, voir le caractère évident de la nocivité et de l'impact nocif sur les humains y compris et a fortiori les humains qui ne sont pas encore complètement développés tels que les enfants), et qu'elle concerne également les médias locaux qui ont accompagné la mise en place de ces mesures par une absence complète et dorénavant habituelle et navrante de sens critique et de réelle investigation. Tous ces acteurs sont ainsi mis en demeure de se positionner d'une manière claire et au moins par retour de courrier à l'adresse mail : info@choixvaccinal.ch !

La copie de ce courrier est également adressée aux directions d'école pour être ventilée par ces dernières auprès des personnes enseignantEs qui ont « joué le jeu » des maltraitements sur les enfants. Pour l'essentiel, et à l'exception de quelques personnes dignes.

Indépendamment du profil « complotistes » que les médias et vos services seraient enclins à calquer sur les réactions populaires hostiles à un contrôle sanitaire social permanent activable à merci, nous

avons acquis la quasi-certitude que plus rien ne protège la population des mesures arbitraires que vous lui faites adopter et que vous lui imposez.

Nous prenons note du fait qu'aucune amende n'a été prononcée et ne sera effective (si nous nous trompons, merci de nous indiquer par retour de courrier le nombre d'amendes prononcées ainsi que les numéros administratifs, même masqués en partie, correspondant auxdites amendes).

Face à l'impossibilité de faire confiance à un pouvoir qui, très vraisemblablement (l'enquête à venir nous le dira), a abusé de son autorité et ce sur des enfants parfaitement innocents qui ne couraient aucun risque, nous vous demandons de prendre des dispositions pour permettre aux parents, aux enfants et à toute personne concernée par l'impact des décisions en milieu scolaire de mettre à disposition des plus peureuses et des plus vulnérables d'entre elles

- des locaux spécifiques, par exemple munis de sas de décontamination situés dans des souterrains ou des abris antiatomiques ;
- un enseignement à distance ;
- des mesures sanitaires (vaccin gratuit efficace quand il sortira) ;
- un maillage garantissant la livraison à domicile des denrées nécessaires avec le partenariat de l'Armée, la Protection Civile ou de La Poste dont les tarifs viennent d'augmenter ou encore, afin de mobiliser le secteur privé de la grande distribution qui s'est considérablement enrichi par le biais des confinements, par exemple Amazon dont la logistique devrait pouvoir se substituer à la logistique de l'armée et de la protection civile de notre pays maintenant parfaitement « désarmé » ;

afin que leurs peurs et afin que ce délire cesse d'impacter les biens portants et afin de permettre à la société civile de fonctionner normalement.

Votre renversement de la logique, depuis le début de cette pandémie, à savoir depuis 2020, n'a absolument aucun sens, sinon inquiétant. Les chiffres sont là pour l'illustrer : cette pandémie a la mortalité d'une grippe et n'a concerné en définitive que les personnes très âgées avec comorbidités.

- Le fait que le variant Omicron touche encore moins la population ne change rien au constat que l'on peut faire ou tirer depuis le début de cette pandémie, il en a juste rajouté le caractère insultant et arbitraire en lien avec des mesures, encore une fois, complètement déconnectées de toute réalité et obsédées par la recherche d'un risque zéro ayant, en revanche, porté des coups honteux aux droits fondamentaux et à la vie en société qui, eux, étaient bien supérieurs à zéro ;
- que le confinement ait été ou non évité n'entrant ici pas dans l'équation contrairement à ce que vous prétendez.

Ce courrier concerne ainsi non seulement le service de la santé publique cantonal (nous rappelons que les mesures fédérales n'avaient pas imposé le port du masque pour les élèves en dessous de 12 ans) mais également les institutions accueillant les enfants pour tous types de manifestations ou d'activités (clubs sportifs, bibliothèques, ateliers, etc.).

Nous avons acquis en revanche une certitude, indépendamment du caractère (dis)proportionné ou (in)justifié des mesures imposées :

- Face aux décisions prises par Madame Masserey à l'échelon national et son mari Éric Masserey sans oublier le médecin cantonal vaudois Karim Boubaker, mais également les autres services de la santé publique cantonaux,

- l'Ordre des médecins, les infirmières scolaires, les directions d'école et les services de garde extrascolaires, ont tous fait la preuve, à leur niveau, de la soumission à l'arbitraire, du refus de l'évidence scientifique et de la tentative de soustraire les enfants à la garde pourtant bienveillante et raisonnable de leurs parents.

Cette tentative de soustraction à l'autorité parentale (qui se reproduira si rien n'est fait pour tirer les leçons de cette affaire de masques) a du reste été accompagnée par l'une des choses les plus choquantes à l'heure du bilan de sortie de cette pseudo-crise sanitaire omicronnienne : les autorités ont commencé à menacer les parents d'amendes s'ils persévéraient à vouloir protéger leurs enfants en refusant qu'ils soient masqués, par exemple en décidant de les garder à la maison.

Ces menaces d'amende sont parfaitement infondées et constituent un précédent qu'il est hors de question de tolérer et sur lequel toute la lumière juridique doit être faite avant de devoir supporter une nouvelle fois, pour un nouveau variant ou pour d'autres prétextes, le même cinéma outrancier, irrespectueux, attestant du désir de la santé publique de mettre en place rien moins qu'un régime technocratique parfaitement indifférent aux droits des parents ainsi qu'aux droits des enfants.

C'est la raison pour laquelle, à la requête de mise à disposition du dossier et des données qui ont justifié la mise en place des mesures de la rentrée de janvier 2022, nous ajoutons la demande de la position des autorités compétentes comme le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil sur la légitimité juridique d'amender des parents pour leur désir de protéger leur enfant (d'un virus ou de dispositifs de contraintes physiques imposés à leurs enfants comme des vaccins, des masques entre autres) et demandons à ce qu'un chantier soit ouvert au sujet du droit inconditionnel pour les parents de garder les enfants à la maison, a fortiori s'ils estiment que leur sécurité est compromise à l'école, notamment en raison d'exposition à une idéologie déconnectée du respect des droits fondamentaux et du bon sens.

Tous les êtres humains ont droit à jouir d'un espace et de conditions de vie sociale suffisamment libres, d'une part dans l'absolu et eu égard aux droits fondamentaux, et d'autre part pour valider vos propres théories du contrat social (soumission aux règles de la collectivité en échange d'une sécurité accrue) qui ont malheureusement sensiblement dévié de leurs dispositions originaires pour vous conduire à souhaiter probablement l'émergence d'un État-providence dictant ce qu'il est permis de faire à des degrés jusqu'ici encore jamais atteints si ce n'est dans les heures les plus sombres de l'Histoire.

Sans réponse à notre interpellation et sans réception de toutes les informations requises susmentionnées listées pour plus de clarté ci-après :

- N° 1 déclaration écrite et confirmation que la levée des mesures n'est pas liée aux demandes de la population
- N° 2 déclarations écrites relatives aux dispositions des personnes concernées par l'instauration de ces mesures à démissionner, produire une lettre d'excuse ou quitter leur poste
- N° 3 réponse à la présente interpellation sous deux semaines
- N° 4 mise à disposition de l'intégralité des données et des raisons invoquées en interne et de façon publique pour la prise de décision des mesures sociales (port du masque obligatoire), sous forme de dossier contenant des chiffres et des éléments de nature à permettre de comprendre les facteurs ayant conduit à privilégier ce type de gestion du risque, cette interprétation du principe de précaution ; communiquer

également sur l'unanimité ou non de ces décisions ; avec, par ailleurs, l'ajout de la possibilité pour les personnes qui s'étaient déclarées clairement hostiles à ces décisions d'intervenir dans le dossier, dans le débat public ou dans la réponse, au sein de la réponse officielle ou par d'autres canaux.

- N° 5 publication de la position officielle de toutes ou certaines autorités sur les points principaux de la présente interpellation, par voie de tout-ménage ou par voie de presse
- N° 6 distribution pour information en salles des maîtres de la présente interpellation et demande d'informations
- N° 7 demande de communication du nombre d'amendes (et de leurs numéros au moins masqués en partie) infligées à l'encontre des parents récalcitrants au port du masque par leurs enfants
- N° 8 communication des dispositions prises pour préserver à l'avenir les couches vulnérables ou paniquées par les communiqués alarmistes des task force et/ou des médias publiques
- N° 9 demande de la position du Grand Conseil sur le droit d'amender des parents pour leur désir de protéger leur enfant
- N° 10 communication concernant la demande de l'ouverture d'un chantier au sujet du droit pour les parents de garder les enfants à la maison s'ils estiment que leur sécurité est compromise à l'école.

et sans toute la lumière sur cette gestion relative à ces maltraitances sur nos enfants, nous ne pourrions que nous questionner sur le sens de l'École Obligatoire, par conséquence des intentions qui l'animent.

Il s'agira également, en cas de refus de donner ces informations à la population, de remettre en question l'exercice de la démocratie tel qu'il se pratique, ou plutôt tel qu'il se laisse suspendre, en temps de pandémie très largement exagérée.

Tout comme il y aura lieu de méditer également sur la justification de la perception exorbitante d'impôts mais également de redevances pour la couverture médiatique honteuse qui a lieu depuis plus de 2 ans, taxes qui auront été utilisées pour financer des décisions parfaitement inutiles, arbitraires et surtout délétères aussi bien économiquement, psychologiquement que physiquement sur le tissu social et les humains, majeurs ou mineurs, qui le composent... et qui s'y décomposent.

Or, dans la mesure où les prochaines votations porteront notamment sur le bien-fondé de l'octroi de subventions supplémentaires à ces mêmes médias, il apparaît qu'une réponse à ce courrier et cette interpellation permettrait de fournir à la population toutes informations susceptibles de se décider à consentir, ou non, de façon éclairée audit octroi.

Car si certaines mesures ont été levées, le traumatisme, lui, n'est pas consommé et la menace de voir votre même logique s'appliquer encore et encore, est, quant à elle, bien réelle.

Vos justifications sont attendues sous 10 jours, au vendredi précédant les votations, à savoir le 11 février 2022.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de votre prompt réponse et mise à disposition des données listées, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments populaires.



Pour le comité du RCV
Rossana Scalzi, coordinatrice romande



Pour le Collectif Parents
Vanessa Van Der Lelij, présidente

ainsi que tous les collectifs amis qui nous soutiennent :



Helvetia Libera

